



# Compte-rendu Conseil municipal **CHARBONNIÈRES LES VARENNES**

## Séance du 28 août 2025

Le 28 août 2025, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, dûment convoqué le 23 aout, s'est réuni à la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHANSARD, Maire.

Présents : Monsieur CHANSARD Gérard, Monsieur GIRAUD Michel, Monsieur GUERET François, Madame GOFFARD Sandrine, MURAT Patricia, Monsieur SAHUT Michel, Madame PALASSE Brigitte, Madame VIOLE Virginie, Monsieur BADOT Michaël, Monsieur TRUFFER Thomas, Monsieur LIOTARD Norbert, Madame BOURLET Angélique, Madame TATUSZKA Delphine, Monsieur MASSON Adrien

Absents Représentés : Madame BRENAS Aurélie par Monsieur Gérard CHANSARD, Monsieur MIOCHE Laurent par Monsieur Michel Giraud

Madame Delphine TATUSZKA a été désignée Secrétaire de Séance.

Les éléments suivants ont été abordés :

Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Contrat de mise à disposition du manoir de Veygoux

Délibération 2025-043 : Poursuite du programme de voirie 2025

Délibération 2025-044 : Mise à jour plafond IFSE

Délibération 2025-045 : Vente au Bourgnon

Délibération 2025-046 : Echange et alignement Sahut rue du Verger au Bourg

Délibération 2025-047 : Projet de photovoltaïque au gîte Champagnol

Portage foncier EPF - Parcalle A 1931 et A2553 – Bien immobilier Douhaday

Délibération 2025-048 : Décision modificative budget manoir de Veygoux

Délibération 2025-049 : Délibération prime d'ancienneté

Point ancienne scierie

Délibération 2025-050 : Demande de subvention remplacement éclairage école du bourg

Délibération 2025-051 : Modification des temps de travail de certains emplois permanents à temps non complet

Demande de subvention exceptionnelle Championnats d'Europe Team Gym

Questions diverses

Monsieur Gérard CHANSARD, Maire, ouvre la séance. Il aborde le procès-verbal de la dernière séance. Aucune modification n'étant soumise, il invite les membres du Conseil municipal à signer ledit procès-verbal.



### Contrat de mise à disposition du manoir de Veygoux

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de mise à disposition du manoir de Veygoux n'est pas encore signé avec l'Entre-Mets. Des échanges sont en cours entre les avocats, notamment concernant les commissions de sécurité.

Madame MURAT attire l'attention sur plusieurs points relatifs à la gestion actuelle du manoir :

- la nécessité de transférer la ligne téléphonique vers la mairie afin d'assurer le suivi des messages laissés sur le répondeur ;
- l'importance de maintenir les réfrigérateurs ouverts lorsqu'ils sont coupés : l'idée a été émise d'afficher des consignes sur les équipements ;
- l'organisation d'une journée de déménagement et de nettoyage de l'espace d'accueil.

Monsieur Sahut souligne pour sa part :

- qu'il conviendrait de rappeler aux équipes de nettoyage la consigne concernant les réfrigérateurs dans l'ensemble des salles communales ;
- qu'il serait pertinent d'envisager la mise en place d'une charte d'utilisation à faire signer par les locataires des salles (gestion des chaises, réfrigérateurs, etc.).



### Délibération 2025-043 : Poursuite du programme de voirie 2025

Monsieur le Maire présente la poursuite du programme de voirie 2025 concernant les sites suivants :

- Lotissement Verger
- Parking Desaix
- Stade
- Secteur du Bourgnon
- Rue de la Varenne

Deux devis ont été présentés :

- l'un par la société AES pour un montant de 86 982,25€ HT (sans le parking ni la rue de la Varenne)
- l'autre par la société EUROVIA pour un montant de 97 165,50 €HT (pour la totalité).

Après avoir étudié les deux devis Monsieur le Maire propose de choisir comme mieux disant le devis de la société EUROVIA d'un montant de 97 165,50 € HT, pour une réalisation des travaux prévue entre la fin septembre 2025 et le début octobre 2025.

Monsieur le Maire indique que ce projet bénéficie d'une subvention de 40% du Conseil Général.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis et à réaliser les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet et à l'obtention de la subvention (FIC).

 Délibération 2025-044 : Mise à jour du plafond IFSE

Monsieur le Maire présente au Conseil le dispositif de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). Il indique que les plafonds actuellement en vigueur, tels que délibérés en 2018 (délibération 2018-045), sont très bas. Afin d'accompagner l'évolution des carrières des agents, Monsieur le Maire propose de relever les différents plafonds de l'IFSE dans la limite des plafonds réglementaires annuels :

Catégorie	Nouveau plafond
A1	10 500 €
B1	10 250 €
C1	10 000 €
C2	9 750 €
C3	9000 €

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal valide les nouveaux plafonds de l'IFSE.

 Délibération 2025-045 : Vente au Bourgnon

Madame Isabelle GUIGNABODET a manifesté son souhait d'acquérir une parcelle communale située au Bourgnon, référencée parcelle Section XC 110 d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>.

Le prix proposé est de 13 € le mètre carré, soit un montant total de 858 €.

- Après en avoir délibéré, avec une abstention, le Conseil municipal accepte la cession de la parcelle aux conditions présentées et donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

 Délibération 2025-046 : Echange et alignement Sahut rue du Verger au Bourg

Le 12 janvier 2024, M. SAHUT a mandaté le cabinet GEOVAL pour réaliser l'alignement de sa parcelle AB n°390 sur la commune de CHARBONNIERES LES VARENNES.

Suite aux relevés et aux recherches, il est apparu que les murs faisant limite de possession entre la propriété SAHUT et la rue du Verger ne correspondaient pas au plan cadastral.

Ainsi une régularisation foncière est à prévoir pour corriger la documentation cadastrale.

Après calcul, il apparaît qu'il conviendrait de céder à M. SAHUT la parcelle AB n°411 pour une contenance cadastrale de 197m<sup>2</sup> et que la commune récupère la parcelle AB n°410 pour une contenance cadastrale de 5m<sup>2</sup>.

Ces parcelles et contenances cadastrales proviennent du DMPC n°840M.

Il est rappelé que M. SAHUT a pris en charge les frais afférents à la réalisation du document modificatif du parcellaire cadastral n°840M.

Le déclassement du terrain est nécessaire.

M. le Maire précise qu'il a réalisé un arrêté d'alignement annexé à la procédure.

Afin de régulariser la situation, il est proposé :

- la cession des parcelles communales AB n°411 au propriétaire, pour une vente symbolique fixée à 1 €,
- en contrepartie, la récupération de la parcelle AB n°410 par la commune.

Monsieur le Maire précise que M. SAHUT est propriétaire de la parcelle AB n°409 issue de la parcelle AB n°390.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la régularisation de cet échange foncier aux conditions présentées et le déclassement de la parcelle AB 441 et donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

 Délibération 2025-047 : Projet de photovoltaïque au gîte Champagnol

Monsieur le Maire présente au Conseil un nouveau devis concernant l'installation photovoltaïque au gîte Champagnol. Le précédent devis portait sur du matériel fourni par une entreprise étrangère et il indique vouloir faire une préférence à un fournisseur français.

Le nouveau devis, établi par TFB SOLAIRE, d'un montant de 17 186.51€ HT est soumis à l'approbation du Conseil. La précédente délibération doit être annulée (délibération 2025-033 du Conseil municipal du 5 juin 2025).

Monsieur le Maire indique que ce projet bénéficie de 10 000€ de subvention.

- Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions, le Conseil municipal adopte le projet sur la base du nouveau devis et annule et remplace la précédente délibération 2025-033. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

 Portage foncier EPF – Parcelle A1931 et A2553

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un bien immobilier est actuellement en vente sur le village de Douhady, troisième village de la commune. Il précise que la commune ne possède aucun bien sur ce secteur. Le bien, idéalement situé sur la place du village, comprend une surface habitable de 50 m<sup>2</sup> et une dépendance de 50 m<sup>2</sup> (Parcelles A1931 et A2553). Monsieur le Maire indique que l'acquisition pourrait permettre un investissement immobilier à long terme pour de futurs projets : création d'une maison des associations, réalisation de logements....

Monsieur le Maire propose que l'acquisition se fasse avec l'appui de l'EPF (Établissement Public Foncier).

L'EPF a estimé le bien sans visite entre 36 000 € et 43 000 €, alors que le prix demandé par les propriétaires est de 70 000 €. Une visite du bien par l'EPF a été sollicitée afin de réévaluer l'estimation.

- Après délibération, avec 3 contres MM. GIRAUD, MIOCHE et SAHUT, le Conseil municipal se prononce sur la poursuite des démarches pour une éventuelle acquisition.



#### Délibération 2025-048 : Décision modificative budget manoir de Veygoux

Pour permettre le paiement des factures et tenir compte des hausses des recettes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une décision modificative (DM) concernant le budget lié au manoir de Veygoux, avec les ajustements suivants :

- Chapitre 011 – Fonctionnement + 15000
  - Article 6061 : + 8 000 €
  - Article 6156 : + 4 000 €
  - Article 61521 : + 3 000 €
- Chapitre 70 – Investissement + 15000
  - Article 7083 : + 15 000 €

- Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative telle que présentée.



#### Délibération 2025-049 : Délibération prime d'ancienneté

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la préfecture du Puy-de-Dôme a demandé l'annulation de la délibération relative à la prime d'ancienneté (délibération 2025-039, du conseil du 5 juin 2025), celle-ci ayant été jugée non conforme à la législation en vigueur.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de cette demande et annule la délibération 2025-039 conformément aux indications de la préfecture.



#### Point ancienne scierie

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de l'ancienne scierie sont en cours de finalisation, avec une inauguration prévue en septembre ou octobre.

Il précise que le commerçant initialement prévu pour tenir l'épicerie s'est retiré pour raison de santé.

RLV a été contacté afin de rechercher un nouveau gestionnaire. Une nouvelle personne a manifesté son intérêt pour la création de l'activité.



#### Délibération 2025-050 : Demande de subvention étude et remplacement éclairage école du Bourg

Monsieur le Maire propose d'utiliser la subvention départementale pour financer la pose de luminaires LED à l'école du Bourg.

- Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la démarche de demande de subvention pour l'étude et le remplacement de l'éclairage.



#### Délibération 2025-051 : Modifications des temps de travail de certains emplois permanents à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil que de nombreuses heures complémentaires et supplémentaires ont été payées aux agents au cours de l'année scolaire précédente.

Il propose d'augmenter le temps de travail de trois emplois permanents à temps non complet existants sur la commune afin d'éviter l'accroissement des heures complémentaires / supplémentaires à payer :

- Emplois d'adjoint animation :
    - passage de 28 heures à 29,5 heures par semaine
    - passage de 28 heures à 30,5 heures par semaine
  - Emploi d'adjoint technique :
    - passage de 30 heures à 30,5 heures par semaine
- Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces modifications du temps de travail pour les emplois concernés.



#### Demande de subvention Championnats d'Europe de Team Gym

Monsieur et Madame Amblard, habitants de la commune, sollicitent une subvention de la mairie pour leur fille, afin que cette dernière puisse participer à une compétition de gymnastique en équipe aux championnats d'Europe qui se dérouleront du 12 au 16 novembre 2025 en Italie.

- Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 200 € pour cette participation.



### 13. Questions diverses

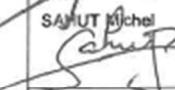
Madame Samper a adressé un courrier à la mairie afin d'inviter la commune à participer à la manifestation "Du patrimoine au développement durable : un même élan", organisée au Moulin d'Edmond les 20 et 21 septembre 2025.

La mairie remercie Madame Samper pour cette invitation et pour son engagement en faveur de la valorisation du patrimoine et de la sensibilisation au développement durable.

Cependant, en raison de la demande de réponse pendant la période estivale, les élus n'ont pas pu préparer correctement cette manifestation et ont décliné l'invitation.

La mairie a adressé par mail à Madame Samper ses remerciements pour avoir pensé à la commune et lui souhaite une excellente organisation et le succès de l'événement.

*La séance est levée à 22h30.*

CHANSARD Gérard 	GIRAUD Michel 	GUERET François	GOFFARD Sandrine	MURAT Patricia 
SAMUT Michel 	PALASSE Brigitte	VIOILLE Virginie	BADOT Michaël	TRUFFER Thomas
LIOTARD Norbert	BOURLET Angélique	BRENAS Aurélie	TATUSZKA Delphine	MASSON Adrien
MIOCHE Laurent 				